

Arrondissement d'Avallon
MAIRIE DE SAINT-MORE
89270

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Tél. : 03.86.33.40.46

Fax : 03.86.32.45.73

Mercredi de 15 h à 17 h

Samedi de 9 h 30 à 11 h 30

LE Vendredi 20 Juin 2014, à 18 H 30

Membres présents : Madame MILLEREAUX Monique (Maire), Madame DUCHENNE Karine, Monsieur CULLIERE Jean-Paul (Adjoint), Mesdames LEBIGRE Natacha, TARRINHA Nathalie, ROUX Isabelle, Messieurs AMICHAULT Jean-Claude, CULLIERE Nicolas, MILLEREAUX Vincent, OLIVETTI Gilbert (Conseillers Municipaux).

Absents excusés : Monsieur ZARIFIAN Pascal.

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : Monsieur MILLEREAUX Vincent.

-
- 1°) Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal
 - 2°) Suivi des commissions
 - 3°) Suivi des dossiers d'autorisation de voirie (CU – DP – PC)
 - 4°) Etude diagnostic sur les fuites d'eau
 - 5°) Désignation délégué titulaire et délégués suppléants élections sénatoriales
 - 6°) Tarifs columbarium
 - 7°) Location salle du camping
 - 8°) Arrivée nouveau locataire
 - 9°) Recettes et dépenses vide grenier
 - 10°) Questions diverses
-

Madame le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour le contrat aidé de l'employé communal.

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil à 18 heures 30.

- 1°) Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Le dernier compte rendu du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

- 2°) Suivi des commissions

Les diverses réunions aux différentes commissions ont été commentées lors de cette réunion (Ecoles, Environnement CCAVM, syndicat des eaux de Mailly-la-Ville, NATRURA 2000, ADMR)

En ce qui concerne les écoles. 3 classes sont maintenues : Arcy sur Cure avec grande section de maternelle et CP, Précý Le Sec avec les CE1 et CE2 et Voutenay sur Cure avec les CM1 et CM2. L'effectif prévisionnel de ces 3 classes pour la rentrée prochaine est de 50 enfants. La réforme des rythmes scolaires sera mise en place à la rentrée 2014. Il y aura donc classe le mercredi matin.

- 3°) Suivi des dossiers d'autorisation de voirie (CU – DP – PC)

CU – Néant

DP – Mr Chemorin : remplacement de fenêtres

Commune de Saint-Moré (logement du camping) : remplacement de fenêtres

Mr Chanard : Réfection de la façade côté jardin
PC – Néant

4°) Etude diagnostic sur les fuites d'eau

Madame le Maire rappelle que le réseau d'eau date de 1968.

Les devis pour la recherche des fuites d'eaux étant élevés (environ 5500 euros pour l'installation de 3 compteurs intermédiaires et environ 700 euros pour la recherche de fuite). Madame le Maire a pris rendez-vous avec Bassin Seine Normandie pour la recherche de subventions. Celles-ci sont attribuées seulement si une étude diagnostic est élaboré par un bureau conseil, coût estimatif de cette étude de 15000 à 25000 euros subventionné à 50%. Après, les travaux pourraient être subventionnés à 40%.

Aucune décision n'est prise à ce jour concernant cette étude.

Un élu fait remarqué que le syndicat des eaux de Mailly-La-Ville (SIAEP) peut aussi faire la recherche de fuites d'eaux. Madame le Maire propose de prendre rendez-vous avec la présidente du SIAEP pour approfondir le sujet.

5°) Désignation délégué titulaire et délégués suppléants élections sénatoriales

Les élections sénatoriales auront lieu fin Septembre.

Doivent être élu un délégué titulaire et 3 délégués suppléants.

Sont élus à l'unanimité : AMICHAULT Jean-Claude délégué titulaire, MILLEREAUX Monique 1^{ère} déléguée suppléante, DUCHENNE Karine 2^{ème} déléguée suppléante, CULLIERE Jean-Paul 3^{ème} délégué suppléant.

6°) Tarifs columbarium

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le tarif des concessions columbariums trentenaires à 120 Euros et celles en cinquantenaires à 200 Euros à partir du 1^{er} Juillet 2014.

7°) Location salle du camping

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité les tarifs de location pour la salle communale :

- Week-end pour les habitants de Saint-Moré : 100 euros
- Week-end pour les extérieurs de Saint-Moré : 150 euros
- Journée pour les habitants de Saint-Moré : 70 euros
- Journée pour les extérieurs de Saint-Moré : 100 euros

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} Juillet 2014.

Un élu indique que le chauffe-eau doit être changé et que le toilette PMR (personne à mobilité réduite) doit être remis en fonctionnement.

8°) Arrivée nouveau locataire

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à élaborer le bail pour le locataire du logement au-dessus de la mairie, qui prendra effet à partir du 1^{er} Juillet.

9°) Recettes et dépenses du vide grenier

Les dépenses sont de 781.72 euros. Les recettes sont de 2503.94 euros.

Les bénéfices sont de 1722.22 euros.

Le conseil municipal remercie toutes les personnes qui se sont associées à la réussite de cette Manifestation.

10°) Contrat aidé de l'employé communal.

Le contrat aidé de l'employé communal est reconduit pour une durée de 1 an.
Celui-ci sera subventionné à 90%.

11°) Questions diverses

- Arrosage des fleurs : l'achat d'une cuve à eau est envisagé pour faciliter l'arrosage sur toute la commune. De plus, Madame le Maire indique que les employés communaux sont présents le mercredi-jeudi-vendredi, et qu'il serait souhaitable que les fleurs soient quand même arrosées si nécessaire les autres jours. Certains élus se proposent de participer.
- Fenêtres pour le logement du camping. Deux élus se proposent d'aller à Brico-dépôt pour l'achat de celles-ci.
- Elagage SNCF : Celui-ci débutera mi-Juillet, sur les chemins de Gaudrée, Mimolène et l'Ardilly.
- Concernant l'essaim d'abeilles situé dans le mur à l'entrée de l'église. Un élu s'est renseigné auprès d'un apiculteur pour étudier la faisabilité pour le déplacement de celui-ci. Une étude est en cours pour la création d'un « aspirateur à abeilles ». Le conseil municipal ne prend aucune décision à ce jour et cherche d'autres solutions pour ne pas le détruire, étant donné que les abeilles sont une espèce protégée.
Les avis ou solutions des administrés seraient les bienvenues.

Séance levée à 20h00.

Vu par Nous, le Maire de Saint-Moré, pour être affiché le 27/06/2014 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.


Le Maire,
Monique MILLEREAUX